

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2021/54**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	14

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 22 juillet une nouvelle convocation du Conseil Communautaire a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le conseil Communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 18 heures le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI

**Présents (12) :** Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – Angèle NERI - Joseph OLIVA – Gabriel PASQUALI – Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (2) :** Ange LAMBERTI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI

**Absents (23) :** Christiane ALBERTINI – Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL GIUDICELLI – Maria GAROBY – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI – Augustine GARIBALDI – Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Pascale TOTH – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation

22/07/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

**Prestation pour la valorisation des sentiers inscrits au plan local des itinéraires de randonnées et activités associées.**

**Recherche de financement**

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président rappelle la teneur des échanges ayant précédés la délibération du 21 avril 2021 approuvant la mise en œuvre d'un plan local des itinéraires de de randonnées et activités associées et notamment la nécessité d'œuvrer, outre les aspects pratiques et techniques, à la promotion des communes membres et l'édification d'une identité patrimoniale de Marana-Golo en vue de proposer une signalétique d'interprétation intégrant les éléments de valorisation les plus emblématiques du territoire.

Une étude de valorisation patrimoniale de l'ensemble des communes membres a été estimée à 100 000€. Elle pourrait être financée selon le plan suivant :

Collectivité de Corse (Agence du Tourisme de la Corse)	50%
Etat	20%
<b>Total subventions</b>	<b>70 000 €</b>
<b>Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude, TVA comprise</b>	<b>30 000 €</b>
	<b>100 000 €</b>

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021

Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

. Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président.

. Approuve le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (Agence du Tourisme de la Corse)	50%
Etat	20%
<b>Total subventions</b>	<b>70 000 €</b>
<b>Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude, TVA comprise</b>	<b>30 000 €</b>
	<b>100 000 €</b>

. Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**  
Le Président de la Communauté  
de Communes Marana-Golo

  
Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021

Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

